



CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance du 4 juillet 2020

1, place de la Mairie – Boîte postale n°5 – 82700 MONTECH
Tél. 05 63 64 82 44 / Fax : 05 63 64 87 62
www.ville-montech.fr
E-mail : Mairie-montech@info82.com

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 4 juillet 2020

SESSION ORDINAIRE

L'an deux mille vingt, le 4 juillet à 9 heures, le Conseil municipal de Montech, dûment convoqué le 25 juin 2020, s'est réuni au lieu habituel de ses séances (AM 2020-136 du 16/03/2020) sous la présidence de Monsieur Jacques MOIGNARD, Maire.

Conseillers : 29

Présents : 20

Procurations : 8

Absent : 1

Votants : 28

Membres présents :

Monsieur Jacques MOIGNARD, Maire

Mesdames Messieurs ARAKELIAN Marie-Anne, GAUTIE Claude, LLAURENS Nathalie, CASSAGNEAU Grégory, DOSTES Fanny, TAUPIAC Gérard Adjoints.

Mesdames Messieurs BELLIOU Joëlle, BOSCO-LACOSTE Fabienne, DAL-SOGLIO Didier, FOURNIER Galina, GOUNY Claire, JEANDOT Philippe, MONBRUN Chantal, NDEREYIMANA Erasme, ROUSSEAU Xavier, SOUSSIRAT Bruno, LAGRANGE Eric, DE CASTELNAU Véronique ? NEVEUX Alexandre.

Membres représentés :

M. DAIME représenté par M. MOIGNARD

Mme LAVERON représentée par Mme ARAKELIAN

M. BELY, représenté par M. DAL-SOGLIO

Mme BURCHERI, représentée par Mme BELLIOU

Mme CARCELLE, représentée par M. GAUTIE

Mme D'HEILLY, représentée par M. LAGRANGE

Mme EDET, représentée par M. ROUSSEAU

M. LENGARD Eric, représenté par M. JEANDOT

M. LOY

Membre absent excusé :

Grégory CASSAGNEAU est désigné secrétaire de séance.



Conseil municipal du 4 juillet 2020
À 9 heures
Ordre du jour

1) Débat d'Orientation Budgétaire Rapporteur : Monsieur le Maire

Questions diverses

Retranscription de la séance du 4 juillet 2020

Monsieur le Maire : ... Il prend en considération les données internationales, nationales, locales pour arriver à définir ce que /inaudible/ être notre budget pour 2020. Le débat doit se tenir de la façon suivante, chacun exprime ses positions sur justement, ce que vous verrez d'utile et d'intéressant pour notre commune de Montech pour l'exercice qui va venir. Je parle comme si cela se tenait normalement puisqu'en principe, / pour avoir vécu ça un certain temps / le débat d'orientation budgétaire se tient habituellement dans le courant du mois de novembre, décembre. Le budget normalement, dans un exercice normal, il y a bien longtemps que je 'en ai pas connu de comme ça, est voté à la fin de l'année, en décembre voire mi-janvier parfois pas toujours et ensuite pour que l'exercice puisse se dérouler normalement. Depuis quelques années maintenant et encore quand je dis quelques années, c'est un euphémisme il y a un retard incroyable je dis bien incroyable, puisque les budgets sont généralement votés maintenant, on nous autorise à les voter – en temps normal – je passe sous silence le phénomène de la pandémie, fin mars début avril, ce qui est déjà bien temps à mon avis, / inaudible /. Donc vous voyez nous sommes décalés complètement cette année 2019/2020 donc on va faire « comme si » mais bon c'est un peu compliqué. Voilà je tenais à préciser cela en début de séance.

Comme d'habitude, un secrétaire de séance, je me suis exprimé l'autre jour par rapport à notre benjamin Monsieur NEVEUX ici présent qui traîne une partie des membres du Conseil municipal devant le tribunal donc je pensais, on verra, s'il veut bien s'entretenir avec moi un de ces 4 matins, c'est bien volontiers que je l'invite à le faire, je vous propose donc de nommer comme secrétaire de séance, Monsieur CASSAGNEAU, benjamin le plus vieux de cette assemblée. Vous en êtes d'accord ? Ce sera fait. / Inaudible /.

J'ai bon nombre de procurations. Procurations qui n'ont de valeur que de procuration parce qu'il n'y a pas de vote, le débat sur les orientations budgétaires n'appelle pas de vote. Alors sont absents, excusés et représentés : Madame LAVERON par Madame ARAKELIAN, Monsieur DAIME par moi-même, Monsieur BELY par Monsieur DAL-SOGLIO, Madame BURCHERI par Madame BELLLOT, Madame CARCELLE par Monsieur GAUTIE, Madame Céline EDET par Monsieur ROUSSEAU, Monsieur LENGARD par Monsieur JEANDOT et Madame D'HEILLY par Monsieur LAGRANGE).

Je fais circuler la feuille de présence et nous attaquons ce débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2020. Alors nous commençons par l'environnement économique, par la suite nous nous approcherons plus spécialement, plus spécifiquement de notre commune de Montech.

/ Lecture du D.O.B. par Monsieur le Maire /

Départ de Madame MONBRUN à 9 heures 50.

Délibération n° 2020_07_D01_DOB Objet : Débat d'Orientation Budgétaire

Le Conseil Municipal, après discussion, prend acte du bilan 2019 et des orientations 2020 qui lui sont présentés.

Monsieur le Maire : Voilà, sur ces bases-là, la parole est à vous Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. Organisation de la parole, vous la demandez, je vous la donne bien sûr, je note les remarques et les questions, j'ouvre le débat concernant les orientations budgétaires 2020.

Alors, qui souhaite prendre la parole ? Vous avez tout assimilé ? Vous avez le document ? Bon très bien.

Je crois que dans la semaine qui vient de se dérouler ou peut-être ça attendra la semaine prochaine, des commissions se sont tenues, c'est là je vous le rappelle, je vous le répète que le travail se fait ; c'est là que vous aurez à découvrir ou à / inaudible / la politique communale. S'il n'y a pas de commentaire sur ces orientations budgétaires... Monsieur LAGRANGE. Le micro.

Monsieur LAGRANGE : Ça marche ?

Monsieur le Maire : Oui très bien.

Monsieur LAGRANGE : Merci. En préambule je crois savoir que le débat d'orientations budgétaires doit se dérouler sous l'égide, si j'ose dire, d'un règlement intérieur ; où est ce règlement intérieur ?

Monsieur le Maire : Vous me posez toutes vos questions, je les prends et je répondrai ensuite.

Monsieur LAGRANGE : C'est un préalable.

Monsieur le Maire : Oui oui, allez-y, allez-y.

Monsieur LAGRANGE : Non je voudrais s'il vous plaît une réponse à cette question.

Monsieur le Maire : Sur le règlement intérieur ? Qui régit notre Assemblée ? C'est le règlement intérieur qui a été voté il y a quelques années de cela et tant que nous ne l'avons pas modifié, nous avons 6 mois pour le faire à partir de la date des élections, il s'applique.

Monsieur LAGRANGE : Est-ce qu'on pourrait savoir quand il a été mis en...?

Monsieur le Maire : Alors il a été envoyé en Préfecture le 25/09/2014.

Monsieur LAGRANGE : On pourrait en avoir un exemplaire ?

Monsieur le Maire : Pardon ?

Monsieur LAGRANGE : On pourrait en avoir un exemplaire ?

Monsieur le Maire : Ah oui bien sûr / Inaudible /

Monsieur LAGRANGE : Bien. Monsieur le Maire, je vais vous poser une première question sur ce que vous venez... Vous avez dit : « on va faire des investissements, on va faire des emprunts », est-ce que vous pourriez un petit peu préciser de quels emprunts il s'agit, de quels investissements ?

Monsieur le Maire : Développez vos questions, je répondrai à toutes par la suite, c'est le système.

Monsieur LAGRANGE : Oui. Vous parlez d'axes d'investissements, par exemple les axes pour 2020, je vois acquisition de terrains, remboursements de trop-perçu bon, ça, remboursement du capital des emprunts, ça on n'y coupe pas. Ensuite je vois, excusez-moi mais je ne vois pas l'axe de l'investissement / Inaudible / Où sont les investissements ? Quel est l'axe de votre politique d'investissement ?

Monsieur le Maire : Non mais allez-y, posez les questions qui vous intéressent...

Monsieur LAGRANGE : Non non je ne vais pas vous poser trente questions, je commence par ça et j'en poserai d'autres en suivant.

Monsieur le Maire : Non parce que la façon de procéder dans une collectivité qui est digne de ce nom, c'est que vous posez vos questions, nous débattons, je réponds, on recommence, si tant est que la consistance de vos questions est / inaudible / ; Si c'est pour répondre, si je dois dire : « pour un stade, pour ci, pour là » à chaque fois, on n'en sortira pas.

Monsieur LAGRANGE : Non donc...

Monsieur le Maire : Vous me faites part là... Vous êtes sur le chapitre des investissements, j'ai bien compris ?

Monsieur LAGRANGE : Oui, oui, oui, je...

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a quelque qui est sur le personnel ? Sur je ne sais pas moi...

Monsieur LAGRANGE : Oui il y en a aussi.

Monsieur le Maire : Bien voilà, déclinez-moi tout cela que je puisse vous répondre de façon globale.

Monsieur LAGRANGE : Vous avez par exemple... Bon oui il y a les pages qui ne sont pas numérotées, ça aurait pu être pratique, donc...

Dans l'évolution de l'épargne brute de la collectivité, vous parlez d'une programmation pluriannuelle des équipements. Est-ce qu'il existe ? La programmation je veux dire.

Dans le tableau des effectifs, hier en commission assainissement, il y a des emplois, 85 000 euros qui passent dans le budget de la municipalité, on n'en trouve pas de trace dans le tableau des effectifs.

Dans les subventions modifiées ou demandées est-ce que vous pouvez détailler un petit peu ce qui a été demandé et obtenu ?

Pour les charges à caractère général, est-ce que vous pouvez également, un petit peu expliquer pourquoi les charges à caractère général repartent à la hausse alors qu'il y a de nombreuses compétences qui ont été transférées à la Communauté de Communes ?

Voilà. Pour l'instant.

Monsieur le Maire : Bien, merci. D'autres demandes de prise de parole ? En sachant que Monsieur LAGRANGE l'a bien noté, qu'effectivement ce qui peut le plus nous intéresser, c'est les investissements à venir en matière de satisfaction de la population Montéchoises.

Donc je l'ai évoqué alors je vais commencer par ça. Vous parlez d'un axe, il n'y a pas d'axe mais / inaudible / investir comme nous le faisons toujours depuis longtemps comme toutes les collectivités le font pour satisfaire les aspirations des administrés, les investissements vous les avez notés, ce n'est pas exhaustif parce que vous allez le voir, au fur et à mesure que la vie se déroule, la vie de la collectivité à plus forte raison, les incidents, les événements qui se produisent sur la localité nous réagissons, fort heureusement.

Donc ce qui est prévu à ce jour, vous l'avez – alors effectivement les pages ne sont pas notées, c'est dommage, il faudra le faire d'ailleurs – dans le chapitre du budget principal des investissements 2020.

Donc je ne vous ai pas marqué tout ce qui était pour 2019, qui reste à réaliser, donc vous avez les gymnases, etc. etc. et les axes pour 2020.

Alors je ne sais pas si je dois tous les reprendre mais vous les avez marqués ici de façon très détaillée mais peut-être pas assez mais après c'est dans le détail, effectivement, qu'il faudra regarder.

Pour ce qui concerne la programmation pluriannuelle, effectivement, je viens de le dire, en fonction de la vie de la collectivité, en fonction de nos ressources, en fonction de la connaissance de nos ressources, en fonction aussi de l'impact des dépenses que nous avons bien souvent d'ailleurs, comment dirais-je ? Non programmées, parce que ça arrive d'avoir des dépenses non programmées, nous le réajustons chaque fois. La vie est ainsi faite que nous devons nous réactualiser à chaque moment donc là s'il s'agit bien d'un débat d'orientations budgétaires qui fixe des grandes lignes, on pourra vivre sous l'exercice 2020. On essaie de se transporter/ inaudible / des gros investissements un peu plus loin mais bon, c'est comme ça que s'est fait.

Pour ce qui concerne, vous m'interrogez sur le tableau des effectifs, là je vous en / inaudible / par le détail aujourd'hui vous l'avez ici, le tableau des effectifs, vous le consultez pour le regarder et il est ce qu'il est c'est-à-dire le tableau des effectifs c'est vraiment quelque chose d'on ne peut plus objectif. Les effectifs sont ce qu'ils sont à l'instant T. / Inaudible grincement de porte, conversations en fond / en fonction / Inaudible grincement de port, conversations en fond / collectivité donc c'est comme ça que ça se passe.

Pour ce qui concerne les subventions qui sont modifiées ou demandées, donc ici il s'agit d'un travail de prospection que nous faisons à l'endroit des collectivités qui nous entourent et de l'État aussi. Là aussi c'est aléatoire, c'est-à-dire que nous avons des subventions qui nous sont attribuées, on sait qu'elles vont être attribuées, le montant n'est pas encore versé, nous avons des pourparlers qui nous disent qu'effectivement on pourrait escompter telle ou telle somme, tout cela fait que nous pouvons programmer des projets de cette façon-là. Je prends l'exemple des toits de la papeterie, par exemple, pour un montant d'euros de / inaudible / combien, on sait pertinemment que depuis peu, l'État va abonder de façon supplémentaire la subvention qu'il devait nous octroyer, c'est une bonne nouvelle. Cela est le fait de négociations, de discussions / inaudible /

avec l'État et ce dont l'État dispose à un moment donné et de fonds de tiroirs comme on dit pour des opérations qu'il / inaudible /. Donc pour tout ce qui concerne les subventions effectivement notifiées ou demandées, c'est une estimation que nous avons. L'intérêt du débat que nous avons aujourd'hui ce n'est surtout, pas de faire l'analyse des comptes, tout ça, on le fera lors du vote du budget, le 17 juillet, c'est aujourd'hui de voir de façon générique, j'allais dire, les propositions que nous avons pour les orientations de notre commune pour / inaudible / en rappelant comme je l'ai dit tout à l'heure, effectivement 2020 / inaudible / dedans.

Autres demandes de paroles ? Monsieur JEANDOT. Attendez le micro.

Monsieur JEANDOT : Merci. Oui sur le plan de la politique générale, je voudrais juste faire une petite remarque, enfin ou plutôt deux ; Nous constatons qu'en effet il y a un effondrement du PIB, ça s'est fait très rapidement, c'est effectivement dû à la crise sanitaire, il faut bien considérer que son redressement va être moins rapide, nettement moins rapide à mon sens. Ça veut dire que ça va impacter d'une manière globale les recettes, c'est évident. Ça c'est la première remarque. La deuxième remarque c'est que, elle est plus spécifique, par rapport aux projets de retraite, il est prévu que ce projet, le prix du point soit indexé sur à la fois le PIB et puis les salaires moyens. Donc on voit que comme le PIB s'est effondré de 10%, je vous laisse imaginer ce que serait notre retraite aujourd'hui. Bon enfin c'est une parenthèse mais je tenais à le préciser. Ça c'est sur le plan général.

Sur un autre plan, effectivement sur la question des effectifs, il serait intéressant d'avoir le ratio effectif/population. Parce qu'en effet on constate là qu'il y a une baisse générale, une baisse, petite baisse, disons plutôt une stabilité des effectifs or la population a bien augmenté. Donc je crois, moi que ce serait intéressant d'avoir ce ratio parce qu'il est significatif quand même des efforts qui sont faits quant aux effectifs, voilà et donc nous permettent de répondre plus facilement aux critiques apportées à ce sujet. Voilà. Donc ça c'est pour cette question-là.

Sur une deuxième question concernant les associations et notamment les subventions, nous avons donc les subventions qui sont allouées chaque année aux associations, 2020 c'est une année quasiment blanche pour les associations donc quasiment pas de dépenses bien qu'il y en ait quelques-unes quand même ; des dépenses qui étaient déjà prévues, mais pour des réalisations non faites. Toutefois en 2021, la situation va être difficile parce qu'étant donné que l'essentiel des recettes des associations viennent des sponsors, les sponsors ce sont nos commerçants, ce sont nos PME locales, leur trésorerie étant ce qu'elle est aujourd'hui, gageons qu'en 2021 les dotations et les subventions vont être très très basses, donc là nous risquons d'avoir des demandes importantes pour 2021. Alors qu'en 2020, et bien nous allons être... le budget pourrait ne pas être dépensé dans sa totalité. Bon. Voilà. C'est tout.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur JEANDOT. D'autres demandes de prise de parole ? Monsieur NEVEUX.

Monsieur NEVEUX : Oui. Moi j'avais une question juste, enfin une demande de précision sur la... Il y a 57 000 € qui sont destinés à la démolition d'une partie de l'ancienne maison de retraite. Que comptez-vous faire de ce bâtiment une fois la démolition faite et qu'est-ce qui va en devenir ? Est-ce que c'est pris dans les nouveaux axes 2020 ? Ça c'est ma première question, et ma seconde question, pareil dans le même quartier la démolition des maisons, c'est compris dans un montant de 680 000 € d'après ce que j'ai compris, est-ce que c'est prévu, dans ces 680 000 € le réaménagement de cette zone-là ?

Monsieur le Maire : Merci.

Monsieur NEVEUX : Peut-être que je passe à côté de quelque chose, tout simplement.

Monsieur le Maire : Non vous allez avoir des précisions. D'autres demandes de prise de parole ? Non ? Monsieur LAGRANGE ?

Monsieur LAGRANGE : Oui je vais vous demander un petit peu plus de détail effectivement sur les reste à réaliser. Pourquoi la troisième tranche de la construction du gymnase en reste à réaliser 2019 ?

Monsieur le Maire : Oui.

Monsieur LAGRANGE : Oui voilà, une précision.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

Bien. Monsieur JEANDOT, vous avez raison de préciser si besoin était que le PIB est en baisse, donc des recettes en baisse donc des difficultés à alimenter les comptes des collectivités et même des particuliers pour ce qui concerne la fin de l'année et l'année prochaine. Vous faites référence à la réforme des retraites si j'ai bien compris qui repointe son nez. Ce sont des difficultés pour lesquelles nous ne pouvons pas grand-chose bien sûr. Enfin bien sûr de collectivité locale, de Mairie que nous sommes.

Pour ce qui concerne les effectifs et le ratio, l'effectif population vous avez raison je l'ai dit tout à l'heure, nous sommes dans un effectif constant avec une population qui augmente et des demandes des administrés qui sont plus importantes, d'ailleurs de plus en plus importantes, je me demande comment ça va s'arrêter un jour au niveau de la civilité, en quelque sorte, des habitants d'ici et d'ailleurs, c'est un peu partout pareil. Bon effectivement il pourrait paraître logique que le ratio effectif des employés communaux/population soit / inaudible /. Il y a quand même la réflexion que l'on ne note pas pour le moment mais qui j'espère viendra un jour, des transferts de la collectivité à l'intercommunalité. On l'a vu pour ce qui concerne les crèches et l'école de musique, effectivement le personnel a suivi ce qui fait à plus le / inaudible / mais enfin au niveau paiement nous sommes toujours concernés bien sûr puisque l'impôt du contribuable contribue bien sûr à payer ces charges de personnel.

Le problème des associations, là vous avez raison de le soulever dans un débat d'orientations budgétaires, la politique à Montech en matière d'associations est assez conséquente puisque c'est une enveloppe de l'ordre de 140 à 150 000 € qui est distribuée chaque année, en termes de versement de subventions en monnaie sonnante et trébuchante si je puis dire, puisque concomitamment à ça, sans / inaudible / apercevoir, la mise à disposition des salles, des stades, l'éclairage des gymnases, le matériel et le personnel afférents à cette mise à disposition, je ne sais pas si on avait réussi à le chiffrer un jour mais c'est extraordinaire oui, ça sort de l'ordinaire. Et donc les associations sont des éléments importants de la vie locale bien sûr, nous en disposons ici et ça n'est pas de notre fait, c'est la volonté des citoyens, nous en disposons de 90 ou 92 à ce jour, donc pour une enveloppe numéraire de l'ordre de 140 à 150 000 € ; l'année 2020, pour ce qui concerne les mois de mars/avril/mai était, la plupart, pas toutes, certaines ont continué à travailler notamment celles en matière de solidarité, peut-être d'autres aussi, donc il y a eu une certaine baisse d'activité pour ne pas dire une baisse certaine, donc on pourrait penser que pendant ce temps-là effectivement les dépenses étaient moindres aussi pour les associations, ça c'est certain. Par contre les recettes, elles aussi, sont moindres puisque les associations vivent, certes, des subsides de la collectivité en matière de matériel, je le disais à l'instant, de subventions mais aussi ont des activités avec des partenaires, des mécènes, qui font que ça leur permet de vivre. Donc il va y avoir des difficultés. Je pense que tout cela reprenant à peu près normalement, sous réserve que la pandémie ne reparte pas, à la rentrée, début septembre je suppose que nous aurons à regarder, je ne sais pas si ce sera une décision modificative en matière budgétaire ou / inaudible / d'ici la fin de l'année, d'ici le mois de décembre, à regarder les difficultés, les comptes de ces associations. Comme nous avons le loisir de le faire à la période qui vient de s'achever d'ailleurs, où lorsque nous avons les bilans de toutes les associations pour l'année passée. Donc il faudra faire à mon avis, un point d'étape à la fin de l'année pour voir comment s'est déroulé cette année si particulière qu'est l'année 2020.

À ce sujet la commission, est-ce qu'elle s'est tenue la commission associative ? Mme LLAURENS, vous avez désigné votre présidence, votre secrétaire, vice-président tout ça ?

Madame LLAURENS : Tout à fait.

Monsieur le Maire : Donc je vous interpelle, il faudrait que d'ici le mois de décembre mais peut-être avant s'il le fallait, nous regardions quel est l'état de santé, parce que j'ai été alerté par trois ou quatre qui commençaient à tirer la sonnette d'alarme en matière de difficultés financières.

Donc voir quel est le point d'étape pour ces associations, en sachant pour information que le forum des associations est quand même maintenu samedi 5 septembre sur la place Jean Jaurès à découvert donc. Donc se pencher effectivement sur les associations.

Monsieur NEVEUX vous faites état de ces deux « épaves » qui occupent le territoire de Montech, que sont l'ancienne maison de retraite avec son parc ainsi que les deux maisons anciennes situées place de la Liberté, dont l'une est en ruines.

Alors pour ce qui concerne la maison de retraite, il faut savoir que la municipalité a mis en vente la maison de retraite et le parc à des conditions d'aménagement par la suite peut-être, c'est en vente à ce jour, je n'ai plus en tête le prix de vente, c'est de l'ordre de 350 000 €, je vous le préciserai si vous le souhaitez ; nous avons eu quelques propositions d'achat plus ou moins fantaisistes, parce que ce n'est pas tout d'acheter ça. Moi si on me l'offrait je ne le prendrais pas parce qu'une fois qu'on l'a il faut en faire quelque chose, sans compter que le parc n'est pas un parc classé mais il y a des arbres qui sont remarquables, donc c'est une notion qui permet de dire qu'on ne peut pas en faire n'importe quoi, et ensuite la maison de retraite n'est pas classée elle aussi mais le périmètre des ABF donc l'acquéreur ne peut pas y faire n'importe quoi non plus. Donc ce sont des contraintes qui font que ce n'est pas facile à acheter. Donc voilà.

Pour ce qui concerne la démolition, je ne sais pas si vous connaissez bien la structure de cette maison, il y a deux parties : la partie XVII^{ème} siècle qui avait été agrandie à l'époque, il y a une quarantaine d'années, cinquantaine d'années au moins, lorsqu'il y avait la maison de retraite à proprement parler pour y faire des salles en béton, ce n'était pas tout à fait ça, c'était comment dirais-je disgracieux ; donc nous avons convenu avec l'architecte des Bâtiments de France, après quelques discussions qu'il nous était plus utile de conserver la partie du bâtiment ancienne du XVII^{ème} siècle et de détruire ce qui a été fait, de démolir ces annexes qui étaient au pourtour. Donc ce qui fait qu'en ce moment, mais ça, ça fera l'objet, ça fait l'objet je vous le dis puisque vous êtes nouveau, ça fait l'objet de discussions de ce que nous pourrions en faire. Pour ce qui me concerne, j'allais dire hors micro mais non, ça peut être dévoilé publiquement, j'eu bien aimé mais là nous n'aurons jamais les sous nécessaires / inaudible / y transporter la future Mairie ; la maison communale de la ville de Montech. Ç'eut été bien mais... Bon voilà. Donc si un acquéreur sérieux, en termes de finances et surtout de projet se présentait, elle serait mise en vente. Moi j'aurais la larme à l'œil ou le cœur fendu mais ce serait comme ça puisque pour construire une nouvelle mairie, il faut des millions à y consacrer et nous ne les avons pas pour le moment, c'est l'objet un peu des débats d'orientations budgétaires de définir si on peut ou pas. Bon. On pourra en discuter, on peut en discuter. Voilà comment se dessine ce projet pour cette maison.

Pour les deux maisons dont l'une est en train de tomber, là aussi il est prévu de les démolir pour y faire, vous me le demandiez, faire en sorte d'agrandir le jardin où il y avait la halle autrefois. Pour les plus anciens. Agrandir cet espace vert en centre-ville et de créer en prolongement de la rue Maubec, une rue qui descendrait de la place Jean Jaurès jusqu'à la Mairie, jusqu'à cette place de la Liberté, une rue qui à un moment bien sûr aurait des escaliers, des degrés qui seraient piétonnisés pour accéder comme ça directement de la place Jean Jaurès à la place de la Mairie. Voilà le projet tel qu'il est lui par contre plus que finalisé, là aussi après discussions et maintes discussions.

À quelle commission vous êtes-vous Monsieur NEVEUX ?

Monsieur NEVEUX : Urbanisme, bâtiments communaux avec Monsieur GAUTIE.

Monsieur le Maire : Ah voilà les bâtiments communaux, et bien voilà vous êtes en plein, vous verrez quand vous serez confronté aux débats avec Monsieur l'architecte des bâtiments de France, vous verrez c'est très intéressant. Donc voilà la destination de ces bâtiments qui sont quand même des localisations très intéressantes dans une ville comme Montech, qui sont à la fois des poumons d'oxygène et des valeurs immobilières intéressantes.

Monsieur LAGRANGE, les restes à réaliser, 3^{ème} tranche, la construction du gymnase, le gymnase Vercingétorix, nous le payons, j'ai négocié ça à l'époque avec le Conseil général, en plusieurs tranches donc c'est la troisième tranche pour la construction du gymnase Vercingétorix.

D'autres remarques ?

Monsieur LAGRANGE.

Monsieur LAGRANGE : Oui. Oui donc pour faire simple ce que vous mettez dans la rubrique Projets, restes à réaliser, ce sont globalement les factures qui restent à payer de 2019 ?

Monsieur le Maire : Allez-y finissez, je vous réponds après.

Monsieur LAGRANGE : D'accord. Ensuite pour les axes pour 2020 il y a déjà... je le vois et je le suppose, est-ce que vous pouvez faire le détail de ce qui a déjà été réalisé ou déjà acquis qui figure dans cette liste des axes pour 2020 ?

Je ne parle pas du remboursement des emprunts etc.

Monsieur le Maire : Alors concernant les projets à réaliser, la notion de projet à réaliser ce sont des opérations qui ont été programmées pour l'exercice 2019 et qui n'ont pu être réalisées comme son nom l'indique. Ce sont des sommes qui ne sont pas engagées. Je regarde... Ou qui sont engagées pour l'exercice qui est en cours, par exemple, le collège est-ce qu'on a déjà payé ? J'interroge Monsieur COQUERELLE ; la démolition de l'ancienne maison de retraite c'est fait mais est-ce que ça a été payé ? Je ne sais pas. Parce que nous sommes en plus en juillet 2020.

Monsieur COQUERELLE : Je vais les prendre dans l'ordre, la convention du gymnase, il y a une convention c'est du pluriannuel.

Monsieur le Maire : Ça tombe quand l'échéance formelle ?

Monsieur COQUERELLE : En cours d'année c'est très variable.

Monsieur le Maire : Sur appel du Conseil général ?

Monsieur COQUERELLE : Travaux d'extension du réseau électrique, reste à réaliser, je crois qu'il y en a même un qui traîne de 2017, donc lorsqu'on a des extensions de réseau suite à lotissement, ENEDIS nous envoie des devis en disant voilà pour tel lotissement vous aurez paiement de X% de l'extension du réseau, nous sommes commune urbaine. Donc les travaux sont je pense fait mais ENEDIS traîne, voilà, peut traîner des années avant de transférer les factures donc ça reste en reste à réaliser et parfois le montant qui nous est demandé est inférieur au montant qu'on a budgété. Démolition de la maison de retraite, donc les travaux sont faits et les factures ont été payées en début d'année, n'étaient pas payées au 31 décembre. Travaux de voirie c'étaient des travaux qui ont été fait en novembre/décembre, les factures ont été payées en janvier/février 34 000 € ; ensuite aménagement du local associatif André Bonnet, mission de programmation quartier Lacoste... Alors les missions de programmation / inaudible / maîtrise d'œuvre, elles sont en cours, elles ont débuté entre 20 et 30%. L'aménagement du local associatif André Bonnet, on doit être à 97-98% de payé, il y avait quelques réserves encore à lever sur ce point-là. Mais la majorité des factures ont été payées. L'aménagement de la pente d'eau, depuis le projet démarré en début d'année, on est à 60% 70% de réalisation payée en date d'aujourd'hui et la maison Martin Bories non, puisque les travaux n'ont pas été faits donc ça c'est toujours en attente et les dissimulations de réseau électrique qui concerne le boulevard de la République et le premier rond-point boulevard Lagal, il y a 50% qui ont été payés en date d'aujourd'hui.

Monsieur le Maire : Merci ; Au point où nous en sommes, concernant les investissements, d'intéressant, l'intérêt d'un débat d'orientations budgétaires, c'est que chacun d'entre vous fassiez part des idées que vous pourriez avoir ou / inaudible / on parle d'investissement, en matière d'investissement. Il ne s'agit pas, je m'adresse surtout à Monsieur LAGRANGE, de faire un répertoire, explicatif d'un budget. Il s'agit de bien se projeter sur ce que nous allons faire pour l'exercice qui arrive – on y est en plein, je le répète – donc c'est avoir des idées pour la population Montéchoises de ce que l'on pourrait faire, en fonction des recettes que l'on vient de voir aussi et la capacité d'emprunt que je vous énonce en fin de dossier tout à fait. Monsieur LAGRANGE.

Monsieur LAGRANGE : Oui. Non je ne fais pas un catalogue, j'essaie de cerner un petit peu ce qui a été fait, ce qui a été dépensé, ce qui va l'être dans l'année et donc ce qui reste, l'argent qui reste pour avoir des idées comme vous dites. Voilà. Si je peux me permettre, donc on part avec un déficit, il y a des projets qui restent à réaliser donc qui pour la plupart sont réalisés mais dont certains, dont certaines parties restent à régler. Les axes pour 2020 donc qui sont, pour certains, pas encore réalisés, pour certains oui. Comment, donc il y a un besoin de financement vous l'écrivez au fond de 1 500 000 €, qui concerne donc une grosse partie de travaux ou d'achats déjà réalisés.

Monsieur le Maire : Non la somme qui reste à appeler en matière d'emprunt, ça va être surtout pour payer les nouveaux projets que nous avons, qui figurent dans ce que j'ai appelé les axes pour 2020. Et vous aujourd'hui, je m'adresse à vous tous les conseillers municipaux, vous devez, pas obligé mais le but de la manœuvre, de cet exercice d'orientation budgétaire, c'est en fonction des recettes que l'on escompte, des dépenses que l'on connaît, c'est faire en sorte de nous proposer des opérations, surtout en matière d'investissement, même en matière de personnel s'il le fallait parce que vous pourriez très bien dire : « écoutez il faudrait diminuer la masse salariale de 20% » ça c'est une orientation budgétaire. Mais là dans le cas d'espèces c'est soit le plus intéressant, ce qui parle le plus, à la fois aux administrés et aux conseillers les projets que l'on a vus. Moi je vous ai ciblé les quelques-uns, il y en a d'autres, vous allez le découvrir au fil de notre vie commune pendant 6 ans, tous les projets que nous avons et Dieu sait que nous en avons et que vous en avez sûrement vous aussi et que vous en aurez en plus en fonction de l'évolution de votre vie dans cette collectivité. Donc c'est le but des orientations budgétaires, ce n'est pas, je vous le répète de faire le point financier de tel ou tel, ça c'est l'objet du budget primitif tel que nous le débattons dans quelques jours. Voilà ce que je voulais dire.

Monsieur LAGRANGE : Oui oui non.

Monsieur le Maire : C'est un débat qui est assez intéressant, qui est assez j'allais dire... qui est plus littéraire que financier finalement, une fois qu'on connaît les recettes et bon qu'on voit à peu près. Voilà.

Monsieur LAGRANGE : Oui oui non, je... Monsieur le Maire, je comprends parfaitement. Ce que je ... On ne peut pas non plus rêver avec l'argent du contribuable. Ce que je lis là c'est : besoin de financement par emprunt si tous les projets sont maintenus. Si les projets sont maintenus donc si je comprends bien les axes pour 2020, donc les travaux, la rénovation des toits de la papeterie etc. Donc on ne peut pas dire qu'ils sont maintenus puisqu'ils sont déjà, il y en a qui sont quasiment terminés.

Monsieur le Maire : Mais non. Pour ce qui concerne les axes pour 2020, on y est en plein. En sachant je vous le répète que l'exercice est faussé puisque nous sommes le 4 juillet 2020. Je crois que la balayeuse par exemple c'est fait, ça on l'a achetée.

Monsieur LAGRANGE : Oui voilà

Monsieur le Maire : Oui mais là, l'exercice est compliqué je le répète ; je ne sais pas si je dois m'en excuser mais je n'y peux rien, on aurait fait ça en décembre, là on aurait parlé vraiment de façon effective. Nous sommes en juillet 2020. Mais ce qui m'intéresserait moi, personnellement de savoir, ça on aura l'occasion de l'évoquer dans un autre débat, /inaudible / surtout les commissions, / inaudible / projetée à partir de ce 4 juillet, compte-tenu de ce que déjà / inaudible / et appeler l'appoint si besoin d'appoint il y a. Alors effectivement, on marque que le besoin de financement est de tel montant, en fonction de l'état d'avancement des travaux, je prends un exemple précis qui ne figure pas, je ne crois pas, il s'agit de la construction d'une salle de gymnastique, un dojo départemental à proximité du gymnase Vercingétorix. Par exemple, c'est un dossier qui a démarré / inaudible / passé, au niveau des études, consultation de l'urbanisme, qui a été bien enclenché en janvier/février, qui s'est arrêté là pendant 3 ou 4 mois, il s'est arrêté d'ailleurs au jour où je vous parle, je sais où il est arrêté mais on n'a pas repris. Donc c'est quelque chose qui va prendre du retard, donc on aurait pu le programmer pour 2020 en matière de finances pour partie et on ne l'a pas fait, il n'est pas mentionné parce que je sais que nous sommes en juillet, les études vont recommencer et on ne va pas dépenser trop de sous avant le mois de décembre voire janvier 2021. Donc ça ne figure pas. C'est – enfin la complexité – l'exercice de la gestion, comme dans un ménage, d'une collectivité que de vivre au fil des mois et des semaines qui passent quand on surveille l'évolution des dossiers et de l'état d'avancement des dossiers, il en est de même pour les recettes d'ailleurs. On a parfois des surprises agréables de subventions / inaudible / collectivités par exemple, ou de l'État, et parfois des surprises désagréables aussi, on escomptait et on ne l'a pas. Donc tout se joue, tout se règle au moment.

Et l'intérêt, pardon Monsieur LAGRANGE, l'intérêt je ne sais pas si vous avez déjà participé à une vie collective, l'intérêt c'est le fonctionnement qui en fait la richesse, c'est avec les commissions pour ce qui nous concerne, avec les débats qu'on peut avoir, les échanges que vous pouvez avoir avec moi ou autre, d'ailleurs vous êtes sollicité pour le cas très particulier / inaudible / etc. N'hésitez pas à nous rencontrer, à me rencontrer, je le répète parce que c'est de là que jaillit la lumière parce qu'il se fait tellement de choses en collectivité qu'on ne peut pas être au courant de tout si on ne s'y intéresse pas au plus près. Donc je ne saurais

trop vous dire de rester en contact. Moi ça fait combien ? Neuf ans que je suis élu Maire de Montech, ça fait neuf ans que je dialogue avec les élus de la ville de Montech et quels qu'ils soient.

Monsieur LAGRANGE : Merci Monsieur le Maire mais effectivement les conseillers sont installés depuis le 27 mai je crois, il y a eu beaucoup de papiers, machin, bon un temps pour chaque chose si j'ose dire, ça viendra. Par contre, je vais transmettre mon sentiment, en m'appuyant un petit peu sur les propos de Monsieur JEANDOT, est-ce qu'il ne serait pas raisonnable, compte-tenu des temps très difficiles qui viennent, de peut-être revoir, là je ne parle pas des idées mais je parle peut-être des emprunts, un emprunt c'est de la dette, c'est un impôt qui a une... Est-ce qu'il ne serait pas bon de ménager un petit peu les Montéchois, là je ne parle pas d'un projet ou d'un autre, parce que les temps qui viennent vont être très difficiles pour tout le monde et Montech n'y échappera pas.

Monsieur le Maire : Oui c'est ce que je vous disais, je ne peux que souscrire à ce que vous dites, vous me faites des propositions, les conseillers municipaux sont là pour faire des propositions et vous me dites : « et bien il faudrait trancher dans le vif sur tel dossier, sur tel dossier, ne pas faire ci, ne pas faire ça ou faire ci ou faire ça », c'est l'objet de cette réunion de ce matin, en démarrage et après c'est l'objet de nos discussions dans les jours qui viennent. C'est à vous de construire la politique pour la ville de Montech, que vous soyez dans l'opposition ou dans la majorité, nous construisons la vie de la politique de Montech.

Monsieur LAGRANGE : Oui je suis absolument d'accord avec vous, après ce que vous dites, vous avez également raison, c'est-à-dire que les élections ont été repoussées, malmenées etc. donc en gros on se retrouve avec, c'est ce que j'essaie de vous dire, on se retrouve avec des axes qui sont déjà bon, vous dites la balayeuse elle est déjà dans les rues, la rénovation des toits de la papeterie c'est déjà plus un axe, on voit bien que c'est un axe vertical si j'ose dire mais tout ça est déjà acté et...

Monsieur le Maire : Et vous le regrettez non ?

Monsieur LAGRANGE : Non, non, non ce n'est pas du tout ce que je dis, je suis en train de dire que pour toutes ces opérations il va y avoir, il y a déjà un besoin de financement important et on ne peut pas agir effectivement aujourd'hui, vous avez raison, sur un axe en réalité donc est-ce que vous demandez des idées etc. de trancher dans le vif, bon ça va demander un petit peu de réflexion et de temps.

Monsieur le Maire : Tout à fait, tout à fait. Il faut être imprégné de la vie locale et savoir ce qu'on peut faire ici, après vous allez voir quand on aura les débats sur le budget, on va en parler et sur le recours à l'emprunt, vous allez voir que là effectivement on sera obligé de trancher dans le vif bien souvent et quand on tranche dans le vif, comme son nom l'indique, ce n'est jamais très agréable pour personne d'ailleurs et c'est surtout après, faire passer le message à la population, aux associations pour leur dire que Non, là on ne peut pas cette année parce qu'il n'y a pas de sous. Et par contre, il y a des choses ça me fait peine à dire, à faire, pour lesquelles on ne peut pas discuter. Il faut savoir que sur un budget communal, 95, 90% des dépenses sont des dépenses obligatoires. Déjà quand vous avez compris ça il ne reste pas grand-chose pour évoluer par la suite. Donc il y a le recours à l'emprunt, vous avez raison le recours à l'emprunt se fait ressentir sur la population mais comme je dis souvent, je ne suis pas toujours apprécié quand je dis ça mais tant pis, ça ne m'a pas trop mal réussi en matière électorale jusqu'à présent, si vous voulez quelque chose, il faut le payer. Et les gymnases qui sont à venir, les propositions que nous faisons, la rénovation du stade Launet, les vestiaires, etc. il y en a des sujets, l'ancienne maison de retraite etc. Si la population le veut, et pourquoi pas, s'il le veut vraiment et bien il faudra payer. Après il faut avoir la bonne mesure pour payer et la capacité à payer.

Monsieur LAGRANGE : Oui alors on part quand même d'une situation financière qui est la suivante : les sources étant finances publiques, gouvernement, etc. etc. l'impôt de la taxe foncière, c'est 30.99% de mémoire, c'est la plus élevée du département et le taux d'endettement est à plus de 2 fois le taux d'endettement national. Quand vous dites « si les gens veulent il faut payer », il y a quand même une situation financière à respecter donc, on ne va pas crever tous les plafonds, encore une fois ça ne serait qu'augmenter l'impôt et la dette, et les marges de manœuvre, je vous rappelle ce que disait la cour des comptes il y a quelques années, marge de manœuvre plus que réduite pour Montech.

Monsieur le Maire : Bon écoutez, on ne va pas reprendre un débat qui a eu lieu de façon interposée pour les élections, la cour des comptes c'est une chose, elle a fait son travail et elle l'a bien fait, nous avons répondu

comme il le fallait puisque c'est contradictoire, je me suis rendu à Toulouse pour répondre aux arguments qu'ils développaient, ça date maintenant d'il y a 4 ou 5 ans, donc l'évolution est passée par là.

Pour ce qui concerne ensuite l'état financier et les comparatifs de collectivité à collectivité, de même nature etc. Moi je dis toujours pareil, comme pour la santé d'un individu, chacun est comme il est, là où il est, dans son corps là, tel qu'il est. Et une collectivité c'est la même chose, c'est-à-dire on ne peut pas comparer, on peut comparer les uns et les autres, mais ce n'est pas forcément la religion pour s'en faire un et avoir une doctrine en la matière. Moi je dis et je répète qu'une collectivité comme la ville de Montech qui est une collectivité en expansion, pas extraordinaire, mais en expansion, qui a un avenir devant elle qui est notoirement connu d'une ville accueillante etc. etc. Le travail donc avec le PLUi, on va le voir sera très important et que les dotations que nous devons faire en matière d'investissement concernant les équipements publics sont très très conséquents. Tellement conséquents d'ailleurs qu'on y perd les cheveux parce que c'est très compliqué, de pouvoir les financer. Donc effectivement le recours à l'emprunt aura bien lieu, le tout c'est la dose. Quelle est la dose acceptable par les administrés, effectivement, par les uns et par les autres. Si on commence à dire, comme vous commencez à le dire, puisqu'on est trop endetté, puisque si, puisque là, on ne fait plus rien, à ce moment-là il faut le dire mais on ira dire aux Montéchois : « écoutez on ne fait plus rien, voire même on démolit, on / inaudible / ». Là vous verrez, vous aurez quelques difficultés à être entendu parce que le Montéchois ou la Montéchoises aime bien quand même vivre dans un milieu dans lequel il se trouve bien et qui aspire à plus de modernité et nous y arrivons peu à peu. C'est un travail de longue haleine et au jour le jour, j'en conviens. Pour conclure Monsieur LAGRANGE parce que sinon là on est partis sur...

Monsieur LAGRANGE : Non non absolument pas.

Monsieur le Maire : Si si si, allez-y, ce sont les orientations budgétaires donc ce n'est pas les considérations...

Monsieur LAGRANGE : Non, mais je, je voulais simplement... Je ne vais pas refaire la campagne, j'amenais un principe de réalité, c'est tout.

Monsieur le Maire : Oui oui ça vous / inaudible /

Monsieur LAGRANGE : Voilà, comme vous dites, si les Montéchois veulent d'un gros projet, ce que je propose, c'est de les interroger en leur disant ça coûte tant, ça va coûter tant d'impôt, ce n'est pas de les interroger je veux dire, au bistrot ou dans la rue, c'est de les interroger sous forme, je ne sais pas, référendaire etc. après trouver une technique, et là on pourra savoir si la population est d'accord. C'est aussi, si elle est d'accord, sincèrement, je n'y vois... Il faut savoir, quand on sait qu'on va payer plus d'impôts, qu'il y aura plus de dette, enfin je veux dire, on rend compte de la situation financière clairement et nettement, qu'on rajoute un projet à, je ne sais pas, un million ou deux millions, si les gens acceptent la chose, je n'y vois très sincèrement aucun inconvénient Monsieur le Maire, c'est peut-être une question d'information tout simplement.

Monsieur le Maire : Non non, c'est une question c'est sûr qui est intéressante, ce débat peut avoir lieu de cette façon-là au regard du règlement intérieur dont vous avez parlé tout à l'heure parce que c'est un débat d'orientations budgétaires, je vous dis tout de suite qu'en séance du Conseil municipal classique ce n'est pas comme ça que ça se passe. Mais moi je vous fais le pari, je lance un référendum, Montéchoises et Montéchois, vous voulez une piscine, vous voulez des cheminements piétonniers, vous voulez, ça va être oui partout. Après on dira, ça va coûter tant et tant, alors ce sera à nous pour le coup, de faire des coupes pour dire, on peut faire ci, on peut ça faire ça, on ne peut pas faire autre chose. Et c'est comme ça que ça se passe et c'est naturel, c'est normal, c'est humain. Bon alors nous, notre fonction ici, les 29 conseillers municipaux que nous sommes c'est de / inaudible / les solutions de la population Montéchoises en fonction des capacités que nous avons et ce que nous sommes, c'est le jonglage que nous effectuons tous les jours pour ce faire. C'est pour ça que la société évolue au jour le jour, nous évoluons au jour le jour et nous nous adaptons au jour le jour.

Un débat d'orientations budgétaires, je le répète, je l'ai dit en introduction c'est pour se projeter, normalement en début d'année ou en fin d'année précédente sur l'année qui vient. Bon. Voilà.

Monsieur JEANDOT oui. Monsieur DAL-SOGLIO. Monsieur JEANDOT d'abord, allez, des micros. Pardon, qui fonctionnent.

Monsieur JEANDOT : Est-ce que je peux le dire comme ça ?

Monsieur le Maire : Non parce que vous ne seriez pas enregistré et ce serait dommage parce qu'après on ne se rappellerait pas ce que vous avez dit. Monsieur JEANDOT. C'est une discussion à bâtons rompus, on a de la chance. Si, si si allez !

Monsieur JEANDOT : Voilà ça y est. Oui une petite remarque comme ça. Le référendum, il a eu lieu, c'était les élections municipales. C'était clair. Les élections c'était sur un programme, c'était sur un bilan, c'était sur un programme, donc pour moi il a eu lieu, de là il n'y a plus de discussion à avoir, et puis je vous signale qu'un référendum c'est oui et non. Oui ou non. Mais les choses ne sont pas blanches, ne sont pas grises, elles ne sont pas noires, elles peuvent être grises. Je suis désolé, on n'est pas en Normandie mais c'est peut-être bien que oui, peut-être bien que non, donc à un moment donné les élections elles ont tranché. Donc moi, c'est clair, il n'y a pas de référendum et puis c'est très net. Voilà, c'est tout ce que je voulais dire.

Monsieur le Maire : Merci. Ne vous énervez pas Monsieur JEANDOT. Non mais par rapport à la population qui veut ça ou ça, effectivement. Monsieur DAL-SOGLIO.

Monsieur DAL-SOGLIO : Bon moi je voulais revenir un petit peu sur les axes de 2020, il me semble qu'il a été oublié dessus la défense contre l'incendie.

Monsieur le Maire : Ah !

Monsieur DAL-SOGLIO : Parce qu'il nous a été remis une étude récente, où le chiffre est quand même de 460 000 € qui est étalée sur plusieurs années, mais pour 2020 c'est aux alentours de 20 à 30 000 € qui devraient être investis dans l'immédiat, voilà. C'est tout.

Monsieur le Maire : Merci de le rappeler, ça ne fait pas, on comble l'axe mais il y en a... Je ne dis pas qu'il y en a mille mais il y en a beaucoup comme ça, effectivement, ce sera d'utilité pour vous chez amis de régler, de faire des coupes franches, des coupes vives.

Monsieur DAL-SOGLIO : Nous avons eu une discussion avec le SDIS, il autorise la commune à repousser ses investissements sauf un, route de Montbartier.

Monsieur le Maire : Pas longtemps. Bon voilà, à noter, un axe supplémentaire. Y en a-t-il d'autres ? Comme ça on va en trouver d'autres, moi j'en ai plein en tête d'axes... Bon. Monsieur NEVEUX ?

Monsieur NEVEUX : Monsieur le Maire après avoir assisté à la commission avec Monsieur GAUTIE, on avait abordé, lors de cette commission, des futurs projets et je vois que la commission...

Monsieur le Maire : Ce n'était pas à l'ordre du jour, c'est en questions diverses, comme ça en débattant, oui parce que l'ordre du jour c'était les élections des présidents, vice-président...

Monsieur NEVEUX : Oui complètement.

Monsieur le Maire : Non mais, tant mieux, tant mieux ! C'est fait pour ça, allez-y !

Monsieur NEVEUX : Et du coup vu que j'étais nouveau dans la commission, on a fait un tour / inaudible / et là je vois qu'il n'y a que 100 000 € d'attribués sur 2020 pour les travaux voirie, trottoir, à la fois ça paraît énorme mais pas tant que ça pour la commune, est-ce qu'il y a d'autres lignes qui rentrent dans ces travaux qui pourraient être d'aménagement de routes, de trottoirs enfin, pour les Montéchois ?

Monsieur le Maire : Alors, la voirie, les aménagements de routes et de trottoirs, Monsieur GAUTIE pourra compléter s'il le souhaite, là aussi c'est quelque chose d'approximatif. Parce que si on évaluait des réfections à faire, parce qu'au total pour une commune, ça peut se faire d'ailleurs, ce sont des sommes considérables, là aussi, c'est j'allais dire au jour le jour... C'est programmé bien sûr mais bon sur des sommes relativement dérisoires, 100 000 € ce n'est pas grand-chose quand on parle de voirie. Après il y a des politiques qui s'appliquent, c'est-à-dire ce sont des voiries intercommunales, ce sont des voiries communales, ce sont des voiries départementales, le trottoir est à la charge de la commune, les rigoles à la charge de la commune, l'éclairage à la charge de la commune, on jongle là aussi avec des affectations de dépenses pour telle ou telle collectivité qui font que les sommes c'est vraiment, c'est / inaudible / 100 000 € et on verra si on les mange

ou pas durant l'exercice 2020 alors je ne sais pas où on en est à ce jour, fin juin, bon. Donc ça vous allez le voir par contre comme tout en commission, vous allez y baigner largement.

Monsieur NEVEUX : Il y avait une proposition qui n'est peut-être pas forcément un gros investissement mais vous avez installé des bennes pour les déchets verts suite à l'orage du weekend dernier, moi c'était une proposition que je souhaiterais faire : pourquoi pas créer un partenariat avec la DRIMM pour installer des bennes de ce type-là peut-être au trimestre ou je ne sais pas dans différents quartiers de Montech ou éventuellement voir avec la DRIMM ce qui peut être fait pour ramasser des déchets végétaux et ne pas encombrer par exemple le samedi matin tout Montech avec les remorques dans la rue principale, c'est ce genre de chose ; Bon après c'est peut-être un petit budget, ce n'est peut-être pas forcément une grosse ligne dans le budget 2020 ou dans les autres années, mais peut-être c'est à y réfléchir ce genre de choses ?

Monsieur le Maire : Bon une idée intéressante, que Monsieur GAUTIE complètera aussi s'il le souhaite ; c'est que la DRIMM, la société DRIMM nous avons eu et nous avons encore des conventions, ça fait l'objet là aussi et vous avez raison de le souligner, de négociations d'une part et surtout d'organisation par rapport à la compétence des ordures, qui est de la compétence intercommunale et de notre arrangement sur la commune à proprement parler. Je rappelle que les bennes qui sont mises à disposition suite à l'orage de l'autre jour, c'est de façon plus qu'exceptionnelle et temporaire, je crois que c'est pour la semaine, Monsieur GAUTIE peut-être...

Monsieur GAUTIE : Oui je veux préciser que ce n'est pas la DRIMM qui a installé des bennes, c'est une société privée, juste à la suite de l'orage mais la compétence déchets est assurée par la Communauté de Communes, des / inaudible / sont faits dans ce sens, donc ce n'est pas à la commune à se substituer à la Communauté de Communes pour quelque ramassage de déchet que ce soit, déchets verts ou pas mais c'est la Communauté de Communes qui gère cette affaire.

Monsieur le Maire : Ce sont des idées intéressantes bien sûr mais il y a des réponses à y apporter ou des solutions à y apporter aussi. Monsieur LAGRANGE qui siège à l'intercommunalité verra l'interaction entre les communes et l'intercommunalité, l'exemple des ordures, qu'elles soient végétales ou ménagères est un exemple flagrant de difficulté de fonctionnement.

Bien. Voilà / inaudible / en sachant je le répète, alors je ne sais pas si ça peut adoucir les velléités des uns ou des autres, qu'effectivement nous sommes en marche et au fur et à mesure des jours qui passent et des événements qui nous occupent, nous réalisons nos travaux dans le sens que nous avons dit. Vous avez quand même les masses principales de recettes et de dépenses prévues et le moment le plus intéressant pour ce qui vous concerne c'est pour une Maire, c'est le vote du compte administratif, on voit vraiment ce qui a été fait sous l'exercice qui vient de se passer ; C'est le bilan un peu de la saison.

Bien. Je vous remercie alors, prochaines étapes, il y a le 10 à 21 heures la désignation des grands électeurs, alors comme nous sommes à la proportionnelle, je crois que vous avez droit à deux postes non c'est ça ? Deux grands électeurs. Les grands électeurs c'est des électeurs qui élisent des sénateurs, lesquelles sénatoriales ont lieu si je... de mémoire, le 27 septembre. Bon ça, c'est fait. Et ensuite le 17 donc je disais, le 17 juillet c'est un vendredi ou un samedi ça ? Vendredi soir, 17 juillet le vote du budget primitif. 21 heures. 20 heures 30. C'est le 10 21 heures. Voilà pour le mois de juillet, c'est une année très exceptionnelle. Je vous remercie et je vous dis au 10.

Pardon, Monsieur NEVEUX ?

Monsieur NEVEUX : Oui excusez-moi, j'avais juste une demande à faire pour les nouveaux élus que ce soit dans l'opposition ou dans la majorité, faire un tour peut-être des installations communales de façon à ce qu'on soit bien imprégnés pour les futurs projets et les futures discussions qui s'annoncent.

Monsieur le Maire : Alors, vous avez raison, vous faites bien de le demander. Vous m'interrogez, vous me sollicitez et j'organise ça de la façon dont vous le souhaitez.

Monsieur NEVEUX : Pour tout le monde, pour ceux qui le souhaitent après, pas que pour moi.

Monsieur le Maire : On verra, vous me sollicitez et si je ne suis pas sollicité vous ne devez pas vous rendre si ce n'est inopinément comme ça, il y a des endroits qui sont fermés, pas ouverts au public. Vous ne pouvez pas

vous rendre dans des édifices publics qui sont fermés au public, sauf en tant qu'élus vous pouvez y accéder. Maintenant je pense par exemple à la station d'épuration ou autre système comme ça mais c'est l'occasion effectivement en visitant des lieux de parler de ce qui va se faire, de ce qu'on aura fait, ce qu'on pourrait faire... Bien volontiers donc vous me sollicitez. Merci. Bonne journée Bon weekend.

Le Maire,
Jacques MOIGNARD.

